

Minimart 09/186
5

G.E./Gr.N

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 KIGALI

Kigali, le 28/3/1986

N° 680 /08/02.11/86

A traiter par *Aff Eco*
Date entrée : *02-04-86*
N° Classement : *6112/02-11*

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

Objet: Transmission d'un
rapport et d'un
Protocole d'Accord.

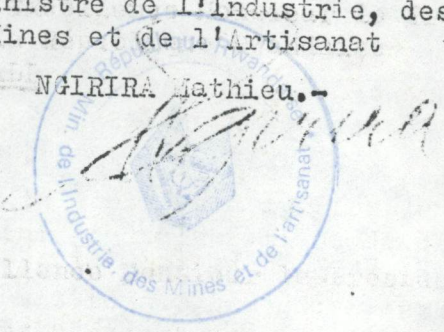
Excellence Monsieur le Président,

Me référant à la lettre n° 347/01.19 du
22 février 1986 m'adressée par le Ministre à la Présidence de la
République relative à la mise sur pied d'une ligne de crédit de
5 millions de livres sterling par la Midland Bank en faveur du
Rwanda, j'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence le rap-
port sur l'état d'avancement des négociations et le protocole
d'accord signé par la délégation britannique et moi-même au
terme d'une deuxième mission que celle-ci a effectuée dans notre
pays du 10 au 20 mars 1986.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le
Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre de l'Industrie, des
Mines et de l'Artisanat

NGIRIRA Mathieu.



Copie pour information à:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI
- Monsieur le Ministre des Finances
et de l'Economie
KIGALI
- Monsieur le Ministre du Plan
KIGALI
- Monsieur le Gouverneur de la Banque
Nationale du Rwanda
KIGALI
- Monsieur le Secrétaire Général de la
Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda
KIGALI
- Monsieur le Directeur Général de la Banque
Rwandaise de Développement
KIGALI.

Me référant à la lettre n° 347/01.19 du
22 février 1986 m'adressée par le Ministre à la Présidence de la
République relative à la mise sur pied d'une ligne de crédit de
5 millions de livres sterling par la Midland Bank en faveur du
Rwanda, j'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence le rap-
port sur l'état d'avancement des négociations et le protocole
d'accord signé par la délégation britannique et moi-même au
terme d'une deuxième mission que celle-ci a effectuée dans notre
pays du 10 au 20 mars 1986.
Kigali, le 28/3/1986
N° 680 /08/02.11/86
Veillez agréer, Excellence Monsieur le
Président, l'assurance de ma plus haute considération.

RAPPORT SUR LA MISSION EFFECTUEE PAR UNE DELEGATION
BRITANNIQUE QUI A SEJOURNE AU RWANDA DU 10 AU 20
MARS 1986.

La mission effectuée par la délégation britannique avait pour but de poursuivre des entretiens que celle-ci avait menés lors de sa première visite au Rwanda du 29 au 30 janvier 1986. Ces entretiens avaient porté sur un projet de mise sur pied d'une ligne de crédit de Développement en faveur du Rwanda et sur des projets industriels auxquels l'APV Hall International (une société d'ingénierie) s'intéresse et qui s'inscrivent dans le cadre du suivi de la mission de prospection industrielle que le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat a effectuée à Londres, en Grande Bretagne, du 28 au 31 octobre 1985.

Par rapport à la première mission, la récente a été plus longue et plus représentative car elle comprenait, en plus des membres de la première délégation, un ingénieur pour rassembler les données sur ces projets et un représentant du département du Gouvernement Britannique - L'Export Credit Guarantee Department (ECGD).

La délégation était composée de Messieurs:

- David Townley, "Senior Principal" à l'Export Credit Guarantee Department,
- J.R Penne - Stuart, Conseiller à l'APV Hall International Ltd,
- M.J.D Allan, Directeur du Service de Crédits à l'Exportation et de Financement de Projets à la Midland Bank International Ltd,
- A.H.A Cartwright, Directeur des Finances à la Société APV Hall International Ltd,
- K.H. Langman, Directeur associé-Service de Vente à l'Exportation à l'APV Hall International et
- A.L. Marshall, Ingénieur à l'APV Hall International Ltd.

../...

Le calendrier de visite de la délégation britannique est repris dans le tableau ci-après:

Date	Activité	Personnes contactées
Lundi, le 10 mars 86		
Avant midi 9 h 45 12 h 00	Arrivée de la délégation Audience.	Le Ministre de l'Indus- trie, des Mines et de l'Artisanat
Après midi 14 h 30	Présentation du document de travail à la BRD	Le Directeur Financier à la BRD.
16 h 30	Entretien à la Chambre de Commerce et d'Indus- trie du Rwanda	L'ex-Secrétaire Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda
Mardi, le 11 mars 86		
Avant midi 8 h 30	Réunion du groupe de tra- vail sur les projets rete- nus par l'APV Hall Inter- national	Direction Générale de l'Industrie Directeur de la SONA- FRUITS
11 h 30	Arrivée de Mr Townley de l'Export Credit Guarantee Department.	Directeur Technique de l'ENUJECO
Après midi 14 h 30	Réunion du groupe de tra- vail sur les projets rete- nus par l'APV Hall Interna- tional(suite)	
18 h 00	Réception en l'honneur de la délégation britannique orga- nisée par le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat à l'Hôtel des Mille Collines	

Date	Activité	Personnes Contactées
<p>Vendredi, le 14 mars 1986</p> <p>Avant-Midi</p> <p>8h 30'</p> <p>Après-Midi</p> <p>16 h</p> <p>19 h 30'</p>	<p>Excursion au Parc National de l'AKAGERA</p> <p>Signature du protocole d'accord relatif aux négociations de coopération entre les deux parties.</p> <p>Départ de Mr M.J.D. Allan, A.H.A Cartwright et D.Townley</p>	
<p>Samedi, 15 Mars 1986</p> <p>Avant-Midi</p> <p>8h 30'</p> <p>11h 00'</p>	<p>(Après ce nouveau départ il ne restait que Mr Marshall chargé de rassembler les données sur les projets retenus)</p> <p>Visite de la SORWATOM</p> <p>Visite de l'OVIBAR</p>	<p>Le Directeur Technique de l'EMUJECO et le Directeur Technique de la SORWATOM</p> <p>Le Directeur de l'OVIBAR</p>
<p>Lundi, le 17 mars</p>	<p>Visite de la SONAFRUITES</p>	<p>Le Directeur de la SONAFRUITES</p>
<p>Jeudi, le 20 mars à</p> <p>20h 20'</p>	<p>Départ de Mr Marshall.</p>	

1. Entretiens avec le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat.

En date du 10 mars 1986 à 12 h 00, le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat a accordé une audience à la Délégation britannique. Les entretiens ont principalement porté sur l'établissement du programme de visite de cette délégation au Rwanda.

Le chef de la délégation britannique a tout d'abord remercié le Ministre pour avoir bien voulu recevoir la délégation et s'est déclaré très heureux d'être à nouveau au Rwanda. Il a ensuite parlé du programme de visite pendant le séjour de la délégation. Le Ministre a, de sa part, souhaité la bienvenue à la délégation britannique et a accepté en grande ligne le programme proposé. Toutefois, il a précisé que pour un meilleur déroulement des travaux sur le plan pratique, il y aura deux groupes de travail à savoir:

- Le groupe de travail devant analyser l'offre financière de la Midland Bank, comme on le verra plus tard, outre la délégation, ce groupe de travail comprenait des représentants du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, du Ministère des Finances et de l'Economie, de la Banque Nationale du Rwanda, de la Banque Rwandaise de Développement ainsi que de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda et
- Le Groupe de travail sur les projets industriels qui intéressent APV Hall International. Sous la Direction du Directeur Général de l'Industrie ce groupe a réuni les représentants du MINIMART, la délégation et les promoteurs concernés l'un après l'autre. Les travaux des deux groupes ont été couronnés par la signature d'un protocole d'accord de coopération entre les deux parties.

Le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat a par ailleurs indiqué à la délégation britannique que comme prévu dans le calendrier de visite des arrangements ont été faits pour rencontrer les Ministres du Plan, des Finances et de l'Economie et que des dispositions nécessaires allaient être prises pour avoir aussi des entrevues avec le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et le Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda.

Le Chef de la délégation britannique a remis au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat une copie sur le projet d'un accord de prêt et a signalé que d'autres copies en nombre suffisant des documents de travail ont été amenés pour être distribuées au moment opportun aux services concernés par ce prêt.

Avant de clôturer l'entretien à 12 h 15' le Ministre a à nouveau souhaité à la délégation la bienvenue au Rwanda et a signalé que toutes les dispositions seraient prises pour rendre le séjour agréable.

2. Entretien à la Banque Rwandaise de Développement

Lundi, le 10 mars 1986 à 14 h 30 la délégation s'est rendue à la BRD pour présenter un projet de texte initial sur un accord de prêt préparé par la Midland Bank International.

Lors de sa première mission au Rwanda la délégation avait souhaité que la Banque Rwandaise de Développement jugée alors mieux indiquée que les autres banques locales accepte d'être désignée comme partie " emprunteur " vis à vis d'une ligne de crédit de 5 millions de livres sterling que la Midland Bank voudrait mettre sur pied en faveur du Rwanda pour financer de contrats entre des sociétés britanniques et des promoteurs industriels rwandais.

A la Banque Rwandaise de Développement la mission a été accueillie par le Directeur financier. La délégation a présenté le document sur le projet de contrat de prêt et a indiqué qu'il s'agit d'un premier brouillon devant servir de base pour les discussions ultérieures afin de porter des modifications qui s'imposent. La délégation a souligné qu'étant donné que le Crédit proposé est un crédit acheteur il est impératif que des projets spécifiques soient d'abord retenus afin qu'ils soient financés sur cette ligne de crédit.

Prenant la parole, le Directeur Financier à la Banque Rwandaise de Développement a rappelé qu'aux termes de la première mission les préoccupations de la partie rwandaise étaient surtout le taux d'intérêt élevé par rapport aux autres lignes de crédit jusqu'ici bénéficiées par la Banque Rwandaise de Développement, et le délai de remboursement court par rapport à celui que la Banque Rwandaise de Développement réserve normalement aux promoteurs. Il a alors demandé si ces préoccupations avaient été tenues en compte au moment de l'élaboration du projet de prêt lui présenté.

La délégation lui a répondu que le taux d'intérêt est fixe pour tous les pays de l'OCDE et est révisé par l'Union de Berne et qu'il est impossible de changer ce taux. Elle a enchaîné en disant ^{que} la bonification de ce taux est possible à travers des aides non-remboursables.

S'agissant du délai de grâce et de remboursement la délégation a dit que le délai de grâce était de deux ans et que celui de remboursement est en moyenne de 7 ans. (5 ans remboursement proprement dit et 2 ans de grâce). Elle a ensuite souligné que le projet de crédit serait analysé ultérieurement plus en détail dans une réunion conjointe plus représentative.

3. Entretien à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda

A la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda la délégation a été accueillie par Monsieur UWILINGIYIMANA Juvénal ex-Secrétaire Général. La délégation a expliqué qu'elle venait pour la deuxième fois au Rwanda afin de discuter avec les autorités compétentes une proposition financière pour certains projets industriels (agro-alimentaires) de son intérêt.

De son côté, l'ex-Secrétaire Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda a signalé que la liste des projets industriels que la délégation rwandaise à Londres à laquelle il faisait partie est indicative et n'est pas limitative. La délégation a indiqué que si elle trouvait un autre projet intéressant elle n'hésiterait pas à faire une proposition concrète.

La délégation lui a signifié que les fiches de projets industriels ne contiennent pas assez d'information et qu'elle aimerait avoir des études de faisabilité y relatives. Il lui a été répondu que la plupart de ces projets sont des idées de projets qui ne sont pas encore au stade des études de faisabilité.

A la question de savoir s'il y a des organismes qui font ces études il lui fut répondu que des bureaux étrangers et nationaux existent et que la Banque Rwandaise de Développement et le Ministère du Plan gèrent des fonds destinés à l'élaboration des études de projets.

Avant de se séparer, l'ex-Secrétaire Général a souhaité à la délégation un séjour agréable au Rwanda.

4. Groupe de travail sur les projets industriels présentant un intérêt pour la société APV Hall International.

Les séances de travail de ce groupe furent dirigées par Monsieur MUSANGAMFURA Photidas, Directeur Général de l'Industrie au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat. Outre la délégation britannique, les promoteurs des différents projets industriels concernés ont assisté à ces séances. Etaient aussi présents le Directeur de l'Agro-industrie et le Chef de Division Technologie. La liste exhaustive des participants est donnée en annexe 1 (A).

Non l'ancien Secrétaire dit

En ouvrant la réunion, le Directeur Général de l'Industrie a souhaité à la délégation britannique la bienvenue à la Direction Générale de l'Industrie. Il a expliqué que le but de cette réunion était d'échanger des vues sur les projets industriels retenus par la partie britannique et la ligne de crédit envisagée par la Midland Bank pour leur financement. Il a ensuite signalé à la délégation que l'autre groupe de travail devant analyser l'offre financière se réunirait un jour plus tard que prévu, ceci pour permettre aux services concernés de pouvoir parcourir le document de travail leur distribué.

Avant de passer aux projets à financer, le Président de la réunion a tenu à avoir des éclaircissements sur le contenu du document financier qui régit des conditions de prêt.

Il a rappelé que lors de la première visite les services contactés avaient fait des observations pertinentes concernant notamment le taux d'intérêt élevé et les délais de remboursement courts par rapport aux conditions posées par des autres lignes de crédits déjà bénéficiés; la question était alors de savoir si la version actuelle du document de travail avait tenu compte de ces remarques en vue d'aplanir les divergences.

Concernant ces points le représentant de la Midland Bank a donné les mêmes explications qu'à la Banque Rwandaise de Développement et a passé la parole au représentant de l'Export Credit Guarantee Department pour en dire plus sur les aides non remboursables.

Prenant la parole, celui-ci a fait comprendre que des aides sont destinées aux projets spécifiques gouvernementaux. Il a signalé que son département ne s'occupe pas de la recherche des aides mais qu'il va contacter au retour des agences habilités dès que les projets auront été retenus. Il a par ailleurs fait remarquer que l'Export Credit Guarantee Department bonifie aussi les taux d'intérêt pour des crédits à l'exportation car c'est bien lui qui paie la différence entre le taux d'intérêt sur le marché londonien (14%) et le taux préférentiel fixé par l'OCDE (8,8%).

Après ces éclaircissements, le Président du groupe de travail a de son côté fait remarquer que la procédure antérieure qui consiste à négocier d'abord la ligne de crédit et identifier les projets après n'est pas logique surtout que les aides sont destinées aux projets spécifiques.

Comme l'aide britannique servirait d'élément modérateur il faut au départ avoir la garantie que cette aide sera effectivement octroyée et cela n'est possible qu'après avoir trié les projets à financer et demandé cette aide. Il a alors proposé les étapes suivantes:

- identifier les projets viables
- chercher de l'aide pour ces projets
- négocier la ligne de crédit pour le financement de ces projets au taux d'intérêt fixé par l'OCDE mais en réalité bonifié par l'aide britannique.

La partie britannique a accepté volontiers cette procédure.

Avant d'examiner les projets intéressant APV Hall International l'un après l'autre, la partie rwandaise a demandé à la partie britannique de lui préciser jusqu'où son intervention ira; si elle se limitera à la ligne de crédit ou s'il y aura des partenaires techniques ou financiers pour ces projets.

Les représentants d'APV Hall International ont précisé que leur société compte à son actif 200 ans d'expérience et est présente dans tous les continents. Elle ne vend pas seulement que des équipements car elle participe aussi à la vie économique et sociale. S'agissant de la participation financière dans les projets ceux-ci ont indiqué qu'elle est peut être envisagée dans certains projets. Ils ont précisé que leur participation dépendra du projet, de ^{ce} qu'il vise et surtout de son taux de rentabilité. En général, la participation d'APV Hall International dans les projets ordinaires est à concurrence de 25% du capital social mais dans certains cas elle peut atteindre plus de la moitié, voire même 100% selon qu'il s'agit d'un projet de fabrication des équipements pour l'industrie ou d'une succursale d'APV Hall International au Rwanda. APV Hall International participe généralement au capital social des projets aussi ^{bien} privés que gouvernementaux et l'importance de sa participation dépend évidemment aussi de son expérience dans le pays où cette société chercherait à opérer.

L'APV Hall International peut participer à la réalisation du projet sous plusieurs formes dont les principales suivent:

- Participation au capital social
- Formation des techniciens pour le transfert du know-how
- Gestion et marketing. Avec une expérience de 200 ans l'APV Hall International arriverait facilement à écouler sur les marchés étrangers les produits issus des projets dans lesquels la société aurait participé financièrement.

Après ces éclaircissements le groupe de travail s'est entretenu à tour de rôle avec des promoteurs des projets spécifiques visés par l'APV Hall International en vue de compléter les données ou de recueillir d'autre information pertinente.

Il s'agit des projets ci-après:

- Réhabilitation de la SONAFRUITES
- Conservation des fruits et légumes
- Conservation de la viande et poissons
- Réhabilitation de l'OVIBAR
- Brasserie
- Laiterie Industrielle
- Aliments pour bébés
- Extraction des huiles et arômes essentiels

4.1. Réhabilitation de la SONAFRUITES

La partie britannique (APV Hall International en particulier) a souhaité avoir l'étude de marché dont il était question dans la fiche du projet. Il lui a été précisé que dans les termes de référence y relatifs il fallait sonder le marché extérieur (européens et arabes) mais que malheureusement la qualité de l'étude effectuée n'est pas satisfaisante.

S'agissant du goulot d'étranglement observé actuellement, le Directeur de la SONAFRUITES a précisé que le principal goulot d'étranglement est dû au manque de fruits en quantité suffisante. Il a expliqué que sur 300 variétés de passiflore deux seulement sont commerciales: la passiflore jaune plus répandue et la passiflore violette qu'on trouve au Rwanda et qui est de grande valeur mais moins résistante que la passiflore jaune. En vue d'augmenter sa production il faut des aménagements techniques visant des améliorations phytochimique pour cette variété.

Quant au problème de la qualité, le Directeur de la SONAFRUITES a dit qu'il s'agit plutôt du contexte de présentation (emballage) et des dispositions pour le transport qui ne répondent pas aux normes souhaitées car la qualité du produit en soi est excellente.

Le Directeur a continué en disant que la SONAFRUITES a des difficultés au niveau de la récupération des arômes lors de la concentration du jus et cela fait que l'exportation n'est pas envisageable tant qu'on aura pas trouvé une méthode appropriée permettant la concentration du jus sans perdre l'arôme. Les représentants d'APV Hall International ont fait remarquer que leur société est spécialisée dans l'extraction des huiles essentielles.

La délégation britannique a demandé s'il était possible pour la SONAFRUIT de faire l'étude de marché local. Le Directeur a précisé que cette étude n'a pas été faite parce que le besoin ne se faisait pas sentir mais qu'on peut aujourd'hui la faire. Cette étude serait intéressante pour la SONAFRUIT car, aujourd'hui, cette société produit à côté du jus de passiflore, du jus de citron et d'orange. Le marché est donc extensible, la diversification des produits possible.

Les représentants d'APV Hall International ont indiqué que leur société pourrait faire l'expertise agricole et celle des machines dans un premier temps et ensuite réhabiliter l'usine pour arriver au standard International dans un deuxième temps. L'APV Hall International pourrait aussi aider à trouver l'écoulement du produit sur le marché extérieur.

Après ces éclaircissements, il a été convenu que l'Ingénieur d'APV Hall International se rendrait sur les lieux à Cyangugu pour examiner sur le plan pratique l'intervention souhaitée et faire des propositions concrètes.

4.2. SORWATOM (Société rwandaise de tomates)

Lors de la première mission, la délégation britannique a visité le chantier de la SORWATOM et s'est rendu compte de l'état d'avancement des travaux de construction de cette usine. Lors de la seconde visite la Société APV Hall International a demandé des éclaircissements surtout pour le projet d'extension de l'usine et a recommandé à son ingénieur d'aller examiner si avec la ligne actuellement en place il n'y aurait pas moyen de traiter d'autres fruits comme l'ananas et des haricots verts.

4.3. Projet: aliments pour bébés

Le Directeur Général de l'Industrie au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Artisanat qui présidait la réunion a dit que le projet aliments pour bébés était une idée de projet qui n'a pas été approfondie raison pour laquelle il souligna que la première étape consisterait en l'étude de pré faisabilité. Il précisa ensuite que ce projet est en promotion par le biais de l'Administration mais que cela ne signifie pas qu'il sera nécessairement exécuté par le Gouvernement rwandais car il pourrait au moment opportun être cédé au promoteur privé intéressé.

La délégation britannique a demandé les chiffres sur l'importation du lait au Rwanda car elle présumait que ces aliments pour bébés seraient à base de lait et de fruits.

A la question de savoir si la protection pouvait être appliquée pour ce projet, il lui a été répondu que du moment où ^{une} unité locale produit en quantité et en qualité satisfaisantes il n'y a pas de difficultés à bénéficier de la protection souhaitée.

Le Président du groupe de travail a demandé ce que la partie rwandaise pourrait retenir après les éclaircissements apportés à la délégation britannique relatives aux trois projets ci-haut considérés.

Un représentant de l'APV Hall International a souligné que leur société est techniquement capable de réaliser ces projets car tous les équipements nécessaires sont fabriqués dans le groupe APV. Il a ajouté que les indications fournies sont suffisantes pour servir de données de base. Pour les projets SONAFRUIT et SORWATOM, l'APV Hall International fera une offre qui parviendra au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat aussitôt que disponible. Concernant le projet aliments pour bébés, les représentants d'APV H.I ont demandé si on doit analyser le projet sur le point de vue social ou commercial. Le Président de la réunion a répondu que tous les projets considérés sont en principe commerciaux ^{et} que si la rentabilité n'est pas assurée ils sont abandonnés.

Les représentants d'APV Hall International ont alors dit qu'une étude sera faite qui donnera la capacité et le coût d'investissement. Quant à la faisabilité du projet, elle dépendra de la comparaison des avantages offerts par la production locale par rapport à ceux des produits similaires importés. La partie rwandaise a bien accueillie cette approche.

4.4. Projet Brasserie

S'agissant du projet Brasserie figurant sur la liste des projets qui intéressent APV Hall International, la partie rwandaise a informé la délégation que les études sont très avancées pour ce projet à tel point que l'attribution de l'offre se fera très prochainement (fin mars ou début avril). Les représentants d'APV Hall International ont demandé d'être informé sur la personne à qui on aura attribué le projet.

.../..

4.5. Conserverie de viandes et poissons

La partie rwandaise a souligné qu'il s'agit aussi d'une idée de projet assez sommaire. Le marché peut être déterminé mais pas tout de suite. Le Président de la réunion a indiqué qu'au sein de sa Direction Générale de l'Industrie les études de marché pour les projets industriels identifiés ont été entreprises systématiquement mais que malheureusement ceux qui intéressent APV Hall International n'ont pas encore été abordés.

4.6. Laiterie Industrielle

Comme le projet demande un grand investissement la partie rwandaise a tenu à donner le maximum d'informations y relative. Elle a expliqué qu'il existe déjà une petite laiterie qui produit du fromage, du yogourt... mais qu'il n'y en a pas qui produit du lait en poudre.

Il y a d'autres petites laiteries dans le pays mais le besoin en produits laitiers se fait toujours sentir. Le projet visé consisterait à convertir une ferme de l'état(Nasho) de 3.000 têtes de bétail en une ferme laitière qui pourrait produire à peu près 4.000 l/jour. L'amélioration de la race actuelle(ankolais) qui donne en moyenne moins de 10 l de lait par jour est à envisager(contre 50 l/jour en Europe).

Les représentants d'APV Hall International ont dit que leur société est spécialisée dans la conception des laiteries et qu'ils vont comme pour les projets précédents envoyer une offre financière. Ils ont ajouté que ces projets ne sont pas limitatifs et que d'autres propositions de projets seraient elles aussi bien accueillies.

Les représentants de l'APV Hall International ont alors invité la partie rwandaise à se rendre en Grande Bretagne pour visiter son siège et ses réalisations afin d'apprécier celles-ci en connaissance de cause.

Le Président de la réunion du groupe de travail a répondu que ça serait effectivement une très bonne idée mais qu'étant donné nos moyens financiers limités il ne serait pas possible d'honorer cette invitation à moins que l'APV Hall International ^{en} supporte les coûts.

.../...

4.6. Réhabilitation de l'OVIBAR.

L'ingénieur de l'APV. H.I qui était resté pour rassembler les données s'est entretenu samedi, le 15 Mars 1986 à 11h avec le Directeur de l'OVIBAR (Les autres membres de la délégation avaient quitté Kigali pour retourner dans leur pays).

L'entretien a porté sur les projets que l'OVIBAR voudrait réaliser. Il s'agit des projets :

- Production du jus concentré exportable, (Cela demande la mise au point d'un procédé de récupération de l'arôme).
- Production de l'alcool éthylique (à vendre) à partir des déchets (mélasses et déchets de bananes). Concernant ce projet, le Directeur de l'OVIBAR a précisé que l'Office fabrique de l'alcool éthylique mais qu'il faut le raffiner.
- Production du vinaigre à partir des bananes.
- Production du biogaz à partir des déchets de bananes pour remplacer le mazout utilisé.
- Fabrication des aliments pour bétail à partir des déchets de bananes et
- Fabrication des articles de pâtisserie à partir de la banane.

Après cette brève présentation l'ingénieur de l'APVHI a dit que ces projets sont dans les compétences de sa société et comme pour d'autres projets discutés à la Direction Générale de l'Industrie, APV va étudier les projets de l'OVIBAR et proposer des offres.

5. Entretien avec le Ministre des Finances et de l'Economie.

En date du 12 Mars 1986 à 15h40' Le Ministre des Finances et de l'Economie a reçu en audience la délégation britannique. Le Chef de cette délégation a pris la parole le premier pour introduire sa délégation et expliquer l'objet de sa visite.

Le Ministre des Finances et de l'Economie a remercié la délégation britannique pour l'intérêt qu'elle porte au développement économique de notre pays. Il a continué en disant que le fait qu'en si peu de temps la délégation se trouve à sa seconde mission après celle effectuée à Londres par le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat en Octobre 1985, témoigne suffisamment l'intérêt que cette délégation réserve à notre pays. Il a alors dit qu'en raison de la conjoncture économique actuelle notre pays avantage des contrats de crédit ayant des conditions de faveur et qu'il a appris que la délégation serait prête à chercher des aides non remboursables pour bonifier le taux d'intérêt. Le Ministre a continué en demandant à la délégation de lui faire part des résultats des contacts déjà menés.

Prenant la parole le Chef de la délégation a précisé qu'il reste à résoudre le problème du taux d'intérêt et celui des délais de remboursement qui ne coïncident pas avec ceux de la Banque Rwandaise de Développement.

Concernant les délais de remboursement, le représentant de la Midland Bank a indiqué que le délai dépendra de l'importance (taille) du projet à considérer et que dans tous les cas le délai de grâce est de deux ans tandis qu'en moyenne le remboursement se fait en cinq ans après cette période ou en d'autres termes le délai de remboursement est de 7 ans à compter à partir du début des travaux.

S'agissant du taux d'intérêt, il a dit que si la partie rwandaise le souhaite la Midland Bank pourrait ouvrir la ligne de crédit en question en devises moins fortes que le dollars ou le livre sterling (en yen ou deutch mark) à de taux d'intérêt plus bas. Mais évidemment, ce choix comporte de risques surtout au niveau de perturbations de cours de change, a-t-il précisé.

L'autre possibilité que la délégation envisage est de chercher des aides non remboursables pour bonifier le taux d'intérêt mais comme il a été expliqué plus haut ces aides sont destinées aux projets spécifiques.

Le Ministre des Finances et de l'Economie a indiqué qu'il est existe dans ce contexte deux types de crédit à la Banque Rwandaise de Développement :

Pour le premier type, la Banque Rwandaise de Développement reçoit les fonds, s'engage elle même vis à vis du bailleur et les fonds sont investis dans les projets identifiés par elle sans demander aucun avis au bailleur de fonds, aucune intervention.

Pour le deuxième type, le bailleur de fonds s'associe à des promoteurs (participation au capital social) pour réaliser le projet. Le Ministre a continué en disant que dans le premier cas les promoteurs ne peuvent pas supporter des taux d'intérêt très élevés mais que par contre dans la deuxième formule le taux d'intérêt peut être élevé pourvu qu'à ce taux la rentabilité de l'entreprise ne soit pas compromise.

La délégation britannique a expliqué le schéma proposé pour faire fonctionner la ligne de crédit et a rappelé qu'il n'est pas définitif car il sera discuté ultérieurement dans une réunion qui regroupera des représentants des services concernés dont le Ministère des Finances et de l'Economie.

Le Ministre des Finances et de l'Economie a demandé à la délégation de lui dire les projets discutés et ce qu'elle envisage de faire en vue de les réaliser.

Un représentant d'APV.H.Ia énuméré les projets et précisé que les offres pour tous ces projets parviendront au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat au moment opportun. Il a ensuite tenu à souligner que sa société n'hésitera pas à dire que le projet n'est pas viable si en réalité il ne l'est pas.

Le Ministre des Finances et de l'Economie a alors fait part à la délégation que le Rwanda fait de son mieux pour créer une atmosphère favorable à l'investissement et qu'à ce titre les départements compétents sont en train de réviser le code des investissements pour le rendre plus attractif.

Avant de souhaiter un séjour agréable à la délégation le Ministre a insisté sur l'intérêt qu'il y a à avoir des relations développées au niveau aussi des Gouvernements (britanniques et Rwandais) car celles-ci stimulent les hommes d'affaires opérant dans ces pays.

6. Entretien au Ministère du Plan.

Après l'audience accordée par le Ministre des Finances et de l'Economie, la délégation britannique a effectué une visite de courtoisie au Ministère du Plan où elle a été accueillie à 17h par le Directeur Général de la Préparation, du Financement, Contrôle et Evaluation des Projets. La délégation lui a fait part de ses démarches et de son désir de participer au développement économique de notre pays par l'apport du financement, du transfert du know how, de la gestion et du développement du marché. Elle a ensuite montré les étapes qu'elle prévoit en vue de réaliser ces projets.

Le Directeur Général a apprécié les projets choisis car ils cadrent bien avec le programme national de stratégie alimentaire et souhaité que ces projets soient effectivement réalisés.

Le Directeur Général a souhaité un bon séjour à cette délégation et lui a demandé d'être au retour en Grande Bretagne notre meilleur interprète auprès des organismes d'aide.

7. Entretien avec le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Jeudi, le 13 Mars 1986 à 8h 30' le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a accordé une audience à la délégation britannique. Celle-ci a expliqué l'objet de sa visite et a fait part au Ministre des résultats de ses contacts qu'elle a qualifiés de très positifs. Le Chef de la délégation a remercié au nom de sa délégation pour l'accueil chaleureux dans notre pays et l'Ambassade du Rwanda à Bruxelles qui a délivré les visas.

Prenant la parole, le Ministre a souhaité à la délégation la bienvenue et s'est déclaré très heureux de la recevoir en audience. Il s'est ensuite laissé expliquer en détail les résultats atteints de la même manière que la délégation avait procédé lors de son entretien avec le Ministre des Finances et de l'Economie.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a, après ces précisions, signalé qu'en Octobre 1982 il a effectué une visite en Grande Bretagne et il s'était alors déclaré pour le développement des relations bilatérales. Il a ensuite fait remarquer à la délégation que les relations que le Rwanda entretient actuellement avec la Grande Bretagne se situent surtout dans le cadre de la coopération multilatérale à travers des organisations internationales; sur le plan bilatéral, il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Le Ministre a continué en évoquant que des possibilités pour une coopération plus poussée peuvent être envisagées dans le domaine industriel en suivant l'exemple de Rwandex-Chillington.

Le Chef de la délégation a indiqué qu'au retour il fera un rapport au Gouvernement Britannique sur les bonnes impressions que la délégation a eues sur le Rwanda. Il a continué en disant qu'en ce qui concerne le développement des relations bilatérales, comme en particulier la présence d'un cadre très haut placé dans l'Export Crédit Guarantee Department (Mr. Townley) qui est un département du Gouvernement, témoigne suffisamment cette volonté.

Le Ministre a encouragé la délégation et lui a souhaité un séjour agréable dans notre pays.

.... / ...

8. Réunion du groupe de travail pour l'analyse de l'offre financière de la Midland Bank International.

Ce groupe de travail a réuni la délégation britannique et des représentants des départements directement concernés par cette offre, à savoir : du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, du Ministère des Finances et de l'Economie, de la Banque Nationale du Rwanda, de la Banque Rwandaise de Développement et de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda.

La réunion était présidée par Monsieur MUSANGAMFURA Photidas, Directeur Général de l'Industrie au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat. La liste exhaustive des participants est donnée en annexe 1 (B).

En ouvrant la réunion le Président a souhaité à la délégation un bon séjour dans le pays et a indiqué que de part sa représentativité le groupe de travail serait aisé pour apporter suffisamment de précisions sur cette offre financière. Il a continué en s'excusant que le temps matériel n'était pas suffisant pour examiner à fonds le document mais que même en le lisant en diagonal, les impressions sont telles que malgré les observations émises lors de la première visite la délégation est restée sur sa position initiale.

Le Président de la réunion a signalé^{que} les éléments qui font obstacle dans le document sont : le taux d'intérêt élevé comparativement à d'autres taux des lignes de crédits que la Banque Rwandaise de Développement a déjà bénéficiés et le délai de remboursement qu'il faudrait arranger pour qu'il soit le même que celui des autres lignes de crédit. Il a ajouté que si les deux parties parvenaient à résoudre ces deux questions il serait possible d'amorcer une coopération fructueuse.

Le Président de la réunion a alors passé la parole au représentant de la Banque Rwandaise de Développement qui a fait brièvement une esquisse sur les lignes de crédit bénéficiées. La Banque Rwandaise de Développement octroie des taux d'intérêt de 12,5%, la moyenne des délais de remboursement se situe entre 7 et 8 ans avec un délai de grâce de deux ans tandis que^{les} taux d'intérêt sont inférieurs à 8%. Il existe aussi des lignes de crédit négociées à des conditions particulières et il a précisé.

... / ...

La partie britannique a alors voulu savoir si la Banque Rwandaise de Développement jouit d'une expérience dans les transactions dans le cadre bilatéral.

Le représentant de la Banque Rwandaise de Développement a indiqué que pour ne citer que deux cas ce genre de contrat a été signé entre le Gouvernement Rwandais et la KFW de l'Allemagne Fédérale d'une part, le Gouvernement Rwandais et la C.C.C.E de la France d'autre part.

La partie britannique a souligné que les institutions citées sont des organismes d'aide et ne sont pas commerciaux. Elle a souligné que cette formule n'est pas applicable aux institutions commerciales.

(La Midland Bank et l'APV Hall sont des sociétés commerciales).

Elle a enchaîné en disant qu'un accord interne existe entre les assureurs de crédits dans les pays de l'OCDE et que l'Export Crédit Garantie Department doit en observer le règlement car la Grande Bretagne est membre de l'OCDE. La partie britannique a continué en faisant remarquer que pour les PVD (dont le Rwanda) le taux préférentiel fixé par l'union de Berne à laquelle l'OCDE a adhéré est actuellement de 8,8%.

La partie britannique a indiqué que le taux d'intérêt peut être inférieur à celui proposé si le Rwanda accepte de prendre le crédit en devises moins fortes comme le yen par exemple, mais elle a précisé que dans ces conditions il y a le risque de cours de change. Elle a ajouté que le taux d'intérêt peut être bonifié par des aides britanniques non remboursables qui seraient destinées aux projets spécifiques et gouvernementaux.

Le représentant de l'Export Credit Guarantee Department (ECGD), en particulier, a accepté de contacter au retour des organismes d'aides pour compenser ce taux jugé élevé. Celui-ci a par ailleurs précisé que c'est justement l'ECGD qui paie la différence entre le taux d'intérêt sur le marché britannique qui est actuellement compris entre 12-14% et le taux d'intérêt préférentiel qui est actuellement de 8,8% pour les PVD (comme le Rwanda). Le représentant de la Midland Bank a tenu à préciser que les lignes de crédit de ce genre sont généralement prises par des promoteurs industriels, les institutions financières ne servant que d'intermédiaires.

... / ...

S'agissant du délai de remboursement la partie britannique a indiqué que comme le taux d'intérêt celui-ci est aussi réglementé : il est de cinq ans à partir de la fin de travaux et une durée de grâce de deux ans est accordée. Elle a par ailleurs signalé qu'il est possible de négocier le délai de remboursement projet par projet en fonction de leur importance. Le projet comme la laiterie industrielle n'aurait pas le même délai de remboursement que la SONAFRUITES a-t-elle précisé.

La partie rwandaise a demandé comment associer l'aide une fois obtenue au crédit. A cette question la partie britannique a répondu qu'en général l'aide constitue à peu près 25% du coût de projet que la ligne de crédit finance 75% restent aux conditions normales de l'Export Credit Guarantee Department. Elle a ajouté qu'à ce sujet elle enverra des informations plus détaillées ultérieurement avant de demander si la réalisation de ces projets est subordonnée à l'obtention d'une aide, autrement dit, si les négociations pouvaient continuer en attendant la prospection des aides car, la procédure de demande peut durer de deux à trois mois et ce temps aurait impérativement une influence sur la planification à l'APV H.I, l'ECGD et la Midland Bank.

La partie rwandaise a déclaré qu'évidemment notre pays aurait de l'avantage s'il obtenait cette aide mais qu'en attendant rien n'empêche d'explorer d'autres voies qui avantagent réciproquement les deux parties. Elle a continué en demandant à la partie britannique de lui expliquer à partir de l'expérience déjà vécue dans d'autres pays les arrangements possibles pour que ce crédit n'arrive au promoteur (en passant par une institution financière) avec un taux élevé et par conséquent insupportable.

La partie britannique a cité le cas du Camérout où les promoteurs privés peuvent s'engager contractuellement et directement avec la banque qui donne le crédit sous garantie d'une institution financière qui peut demander à son tour au promoteur une certaine caution.

L'idée de cette formule qui consisterait en l'engagement direct du promoteur vis à vis de la Midland Bank indépendamment de la taille du projet a séduit la partie rwandaise car, elle peut résoudre pas mal de questions comme le taux d'intérêt et le délai de remboursement et elle est mieux adaptée que le schéma préalablement proposé (voir annexe 2) et selon lequel, la Banque Rwandaise de Développement se verrait dans de situations inconfortables si elle présentait des projets aux promoteurs à des taux et délais inhabituels.

... / ...

Concernant la garantie, la partie britannique exige l'aval de l'état mais elle a affirmé qu'elle accepterait aussi celui de la Banque Rwandaise de Développement car l'état y est majoritaire (avec 55% des actions).

La partie rwandaise a souligné qu'en ce qui la concerne, elle va contacter les instances compétentes pour mûrir cette question car il s'agit d'un crédit tout à fait spécial auquel il faut une concertation assez poussée.

La partie britannique s'est, quant à elle, déclarée satisfaite de l'état des négociations et a rappelé que comme promis les projets seront analysés spécifiquement et financés séparément avec possibilité de trouver des aides non remboursables pour des projets gouvernementaux. Elle a indiqué que le principe de participation de l'APV Hall International dans certains projets est acquis et qu'elle va envoyer des offres pour les projets discutés et une nouvelle proposition financière qui tiendra compte des observations émises par la partie rwandaise.

Après cette séance de travail la délégation a eu des entretiens avec le Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda et le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat.

Entretien avec le Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda.

A 16h00', le Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda a reçu dans son bureau la délégation britannique.

Comme lors des contacts précédents la délégation a d'abord expliqué l'objet de sa visite et fait le point sur les résultats des entretiens menés. Le Chef de la délégation s'est déclaré satisfait des résultats déjà atteints et a signifié que les bases sont maintenant suffisantes pour amorcer une coopération fructueuse.

Le Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda a reçu des explications sur la participation de l'APV Hall International dans les dits projets agro-industriels. Il a par ailleurs indiqué que si la Midland Bank le voulait elle pourrait considérer la collaboration avec la Caisse d'Epargne du Rwanda qui doit bientôt travailler comme une banque (commerciale). L'intervention de la Midland Bank se situerait dans l'assistance dans l'ouverture d'une ligne étrangère en envoyant un expert à la Caisse d'Epargne du Rwanda ou en envisageant des stages pour un ou plusieurs fonctionnaires de la CER. Le représentant de la Midland Bank a indiqué que tout cela est possible mais que la barrière linguistique diminue les chances.

Le Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda a fait remarquer à la délégation que notre pays importe beaucoup des pays étrangers mais que malheureusement il n'achète pas beaucoup de la Grande Bretagne qui pourtant serait un partenaire commercial potentiel.

Le Chef de la délégation a dit qu'il a pris bonne note et qu'il va en parler à qui de compétence.

Le Gouverneur a alors souhaité à la délégation un bon séjour au Rwanda.

Second entretien avec le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat.

Faisant suite à l'entretien du 10 Mars 1986, le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat a de nouveau reçu dans son cabinet le 13 Mars 1986 les représentants de ^{la} Midland Bank International LTD, d'APV Hall International LTD et d'Export Credit Guarantee Department. L'entretien a porté sur les résultats déjà atteints par la Délégation Britannique de part les contacts et les discussions déjà menés avec les services et des représentants des secteurs privé et public rwandais.

Prenant la parole, le Chef de la délégation britannique a signalé que comme il était prévu sa délégation a eu deux séances de travail extrêmement importantes : l'une relative aux projets industriels et l'autre à l'offre financière de la Midland Bank. Il a continué en disant que les résultats atteints sont satisfaisants et que sa délégation va négocier au retour avec des autorités compétentes l'amélioration des conditions dudit crédit (taux d'intérêt et délai de remboursement). Le Chef de la délégation a signalé en outre que parmi les projets discutés il y en a qui peuvent obtenir des aides non-remboursables. A titre d'exemple il a cité le projet laiterie industrielle (Ferme de Nasho). Le représentant de la Midland Bank a rappelé que si le Rwanda le désire le crédit pourrait être libéré en devises moins fortes (deutsche mark, yen...) moyennant la réduction du taux d'intérêt mais que comme il a souligné, lors de l'audience accordée par le Ministre des Finances et de l'Economie, ce choix comporte de risque de change. Enfin, le chef de la délégation a remercié au nom de sa délégation le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat pour l'accueil très chaleureux dont ils ont été l'objet depuis leur arrivée au Rwanda.

... / ...

Prenant la parole le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat a apprécié les résultats des contacts déjà menés par la délégation britannique et a souligné l'importance de la signature d'un protocole d'accord y relatif. Il a par ailleurs demandé à la délégation britannique et plus particulièrement au représentant de l'Export Credit Guarantee Department qui est un département du Gouvernement d'être notre meilleur interprète auprès des organismes britanniques d'aide.

Avant de terminer l'entretien, il fut convenu que la signature du protocole d'accord de coopération industrielle entre le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat l'APV Hall International Ltd et la Midland Bank aurait lieu vendredi le 14 Mars 1986 à 16 heures.

La délégation britannique a quitté Kigali vendredi le 14/03/1986 après la signature du protocole d'accord à l'heure prévue ^{/en annexe/} laissant au Rwanda l'ingénieur de l'APV Hall International chargé de rassembler des données nécessaires à l'élaboration des études. Celui-ci est rentré lui-même jeudi, le 20/03/1986.

* ----- *

A N N E X E 1.

A. Liste des participants au groupe de travail sur les projets industriels intéressant l'APV Hall International.

1. PARTIE RWANDAISE.

- Monsieur MUSANGAMFURA Photidas, Directeur Général de l'Industrie, au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat
Président du groupe de travail,
- Monsieur TWAGIRUMUKIZA Emmanuel, Directeur de l'Agro-industrie au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat,
- Monsieur GASASIRA Emmanuel Chef de Division Technologie au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat
- Rapporteur,
- Monsieur MURENGEZI Cyprien, Directeur de la SONAFRUITES,
- Monsieur BIZIMANA Léonard, Directeur Technique de l'EMUJECO.

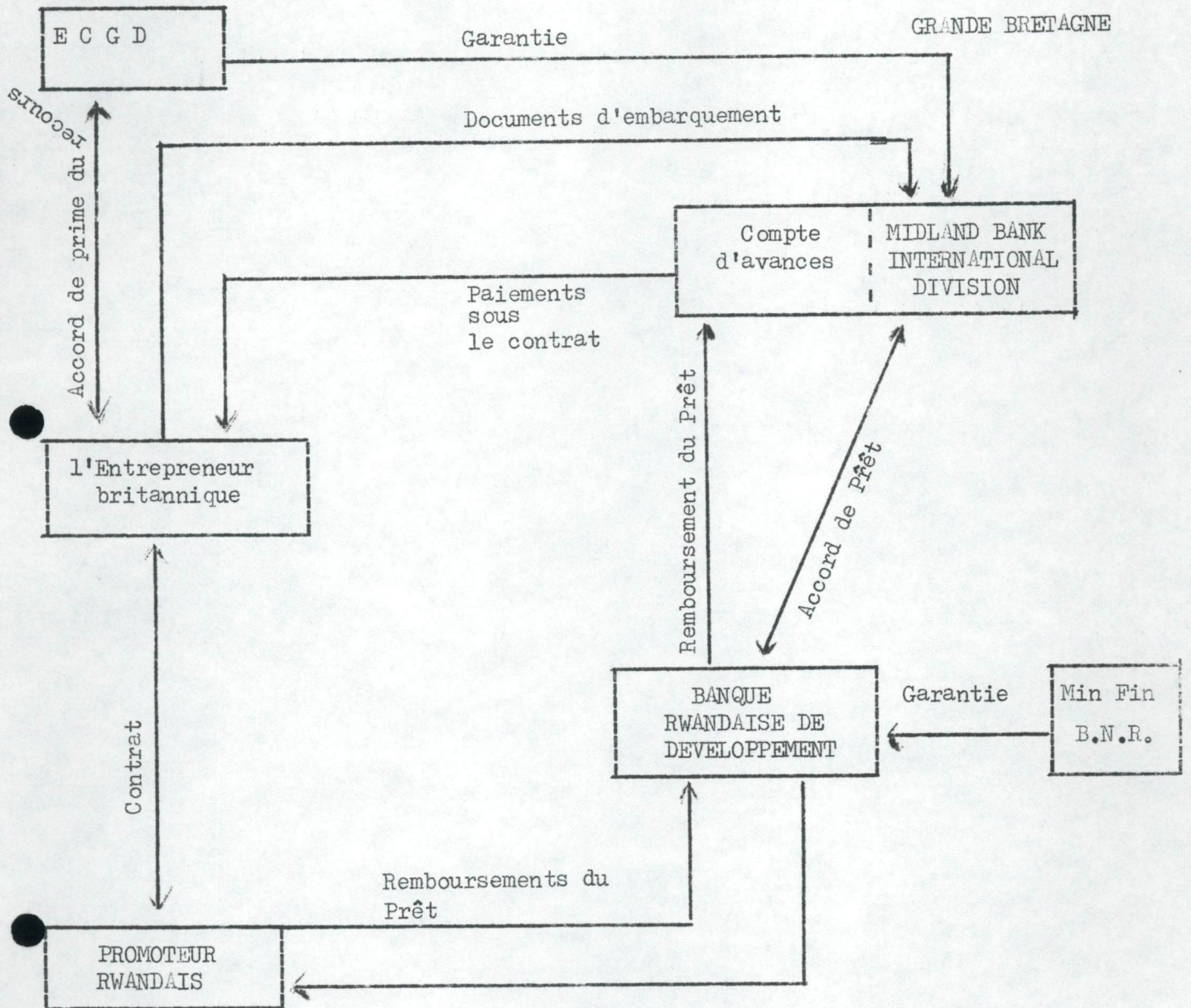
2. PARTIE BRITANNIQUE.

- Monsieur J.R Penne-Stuart, Conseiller à l'APV Hall International
- Monsieur AHA Cartwright, Directeur des Finances à l'APV Hall International Ltd,
- Monsieur K.H. Langman, Directeur associé-service vente à l'APV Hall International Ltd,
- Monsieur A.L. Marshall, ingénieur à l'APV Hall International Ltd,
- Monsieur David Townley, "Senior Principal à l'Export Credit Guarantee Department,
- Monsieur MJD Allan, Directeur des Crédits à la Midland Bank International.

... / ...

SCHEMA DE LA LIGNE DE CREDIT SPECIAL
 DESTINE AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT
 A LA REPUBLIQUE RWANDAISE

ANNEXE 2.



Accord de Financement

REPUBLIQUE RWANDAISE

PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AUX NEGOCIATIONS DE COOPERATION
INDUSTRIELLE ENTRE LE MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DES MINES
ET DE L'ARTISANAT ET L'APV HALL INTERNATIONAL LTD ET LA
MIDLAND BANK.

Le présent Protocole d'Accord est établi entre Le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat représenté par Monsieur le Ministre Mathieu NGIRIRA B.P. 73 KIGALI - RWANDA d'une part et APV Hall International Ltd P.O. Box 555, Hythe Street, Dartford, Kent England représenté par A.H.A Cartwright, Directeur Financier et Midland Bank International 110 Cannon Street P.O.Box 181 London EC4 N6 AA représenté par M.M Allen, Directeur Service à l'exportation et de financement des projets d'autre part.

- PREAMBULE -

- En octobre 1985, le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, Monsieur NGIRIRA Mathieu, a effectué une visite de prospection industrielle en Grande Bretagne et a exprimé à ses interlocuteurs le désir du Gouvernement Rwandais de développer des relations industrielles et commerciales avec la Grande Bretagne.
- Pendant cette visite, il a rencontré des représentants de APV Hall International Ltd et Midland Bank International qui ont exprimé leur intérêt à coopérer avec le Rwanda en matière industrielle et commerciale; et c'est ainsi qu'ils furent invités par le Ministre à visiter le Rwanda pour se rendre compte des réalités du pays et approfondir la question avec les différents services techniques nationaux concernés par l'objet.
A la même occasion, le Ministre leur a confié des informations concernant les différents projets que le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat souhaitait réaliser.
- Cette invitation fut acceptée; et des représentants de APV Hall International Ltd et de Midland Bank International se rendirent à Kigali en Janvier 1986. Pendant cette visite, ils ont eu des discussions avec le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, la Banque Nationale du Rwanda, la Banque Rwandaise de Développement et des Promoteurs des différents projets qui sont d'intérêt spécifique pour APV Hall International Ltd.

.../...



- Au cours de la deuxième visite effectuée à Kigali en mars 1986, la délégation britannique a été reçue en audience respectivement par le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, le Ministre des Finances et de l'Economie, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et le Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda.

En outre, elle a eu les séances de travail avec les représentants des Ministères et Institutions ci-après:

- Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat
- Ministère des Finances et de l'Economie
- Banque Nationale du Rwanda
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda
- Banque Rwandaise de Développement.

CONTENU DES POURPARLERS

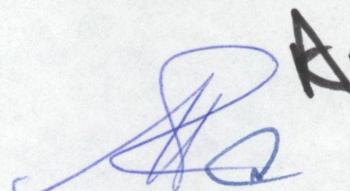
A l'issue des travaux, il a été convenu ce qui suit:

1. Midland Bank International a exprimé sa volonté, avec le support des autorités compétentes du Gouvernement de la Grande Bretagne, de fournir une assistance financière pour la réalisation des projets industriels au Rwanda. Cette assistance financière sera en accord avec les pratiques courantes internationales concernant les taux d'intérêts et la durée des prêts. La Midland Bank International a remis au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat une proposition de contrat financier type comme document de consultation décrivant les termes généraux.

Pendant les discussions, la délégation britannique a pris bonne note des appréhensions de la partie rwandaise qui a indiqué que les taux d'intérêt et la durée du prêt proposés sont moins favorables par rapport aux conditions que la Banque Rwandaise de Développement a obtenues ailleurs et par conséquent contraignantes.

La Midland Bank International et ABV Hall International Ltd feront ainsi un effort, projet par projet, afin d'obtenir des améliorations de ces conditions.

.../...



2. APV Hall International a exprimé son désir de visiter les projets afin de pouvoir soumettre des propositions concrètes et a confirmé sa compétence pour leur réalisation.

a) SONAFRUITES

Améliorer les installations existantes et amener l'usine à un niveau de production quantitative et qualitative nécessaire pour effectuer la vente de ses produits sur les marchés étrangers.

b) SONAFORCE

Considérer un projet de développement d'une ligne de fabrication de produits utilisant le " citrus " et compatible avec la ligne de production de concentré des tomates existante. Additionnellement, développer une ligne de transformation de haricots.

c) Aliments pour bébés

Développer une ou plusieurs lignes d'aliments appropriés et de la plus haute qualité pour satisfaire les besoins locaux.

d) Laiterie Industrielle

Développer la ferme gouvernementale de Rusumo déjà existante afin de la transformer en une ferme laitière rentable et de produire des produits laitiers dérivés.

e) Transformation de la banane

Développer et établir une usine de transformation approprié au traitement de 7.000 tonnes par an (OVI BAR).

f) Extraction des huiles et arômes essentiels

Développer et établir une usine appropriée au traitement des matières naturelles locales qui seront spécifiées plus tard.

Cette liste de projets est indicative et non limitative. Il est donc convenu ce qui suit:

- Il est de l'intention des trois signataires de ce Protocole d'Accord que les projets qui seraient finalement retenus suivraient l'exécution suivante:

.../...

- i) Pour chaque projet il y aura une part de financement qui sera fournie par la ligne de crédit offerte par Midland Bank International et une part qui sera fournie par le Rwanda avec l'assistance du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, en devise convertible ou en monnaie locale comme il serait mutuellement convenu. La proportion de ces parts à charge de chaque partie sera déterminée cas par cas.

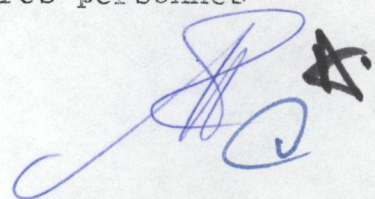
- ii) APV Hall International présentera, pour chaque projet, un projet de contrat. Ce contrat sera en deux parties; la première consistera en la préparation d'une étude d'implémentation donnant les spécifications d'équipements et services nécessaires à la performance effective du projet. L'acceptation de ces spécifications sera la responsabilité du client. L'étude donnera aussi la méthode par laquelle APV Hall International réalisera le projet. La deuxième partie du contrat définira en détail les termes contractuels et donnera un prix "budget" en tant qu'indication du coût éventuel. Ce prix sera finalisé quand l'étude d'implémentation sera finalisée et acceptée. L'étude définira les spécifications d'équipements et services requis.

- iii) Suivant le désir du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, APV Hall International considérera une participation au capital social des sociétés à créer et cette participation qui sera négociée projet par projet sera minoritaire.

- iv) Pour chaque projet, suivant la présentation de l'avant-projet de contrat, le client acceptera l'offre dans un délai de 45 jours. En cas de non-acceptation, le client expliquera par écrit les raisons de rejet à APV Hall International et il lui donnera l'opportunité de surmonter tout obstacle.

- v) Il est expressément reconnu par le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat que toute étude, détail technique ou autres documents, etc... fournis par APV Hall International et Midland Bank International resteront confidentiels et ne seront pas utilisés pour d'autres propos ou par des autres personnes physiques ou morales.

.../...

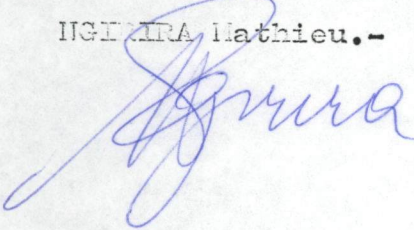


Les parties concernées ont exprimé l'avis que leur intérêt est de travailler amicalement ensemble et en bonne foi en vue de développer et établir une coopération commerciale et industrielle de longue durée et mutuellement bénéfique.

Fait à Kigali, le 13 Mars 1996

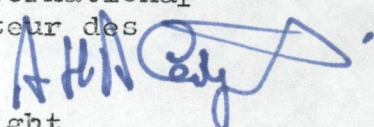
Pour le Ministère de l'Industrie,
des Mines et de l'Artisanat

Monsieur le Ministre
NGENIRA Mathieu.-



- Pour l'APV Hall International
Monsieur le Directeur des
Finances

A.H.A Cartwright



- Pour la Midland Bank International
Monsieur le Directeur des Crédits

Michael J.D.Allan

